# **EARLY PAYMENT OPTIONS**

The fine amount shown on the Summons are discounted fines. See chart below for maximum fine if paid after 15 days. (Please see your ticket for fine amount)

DISCOUNTED PARKING FINE	\$15000	\$10000	\$5000	\$3500	\$3000
If payment not made between Day 1 and Day 15 Fine Increases To Maximum (holidays/weekends included)	\$30000	\$20000	\$10000	\$7000	\$6000

# METHODS OF VOLUNTARY PAYMENT

Responsibility for early payment option within 15 days of issuance rests with the customer. Any payments received after close of business will be processed the following business day. Please allow sufficient time to ensure your ticket is paid on time. Failure to pay on or before due date will result

- 1. IN PERSON see our web site at www.theparkingstore.winnipeg.ca, call 311 within Winnipeg or 1-877-311-4974 if out of town for office hours.
- 2. CREDIT CARD Visa, MasterCard, American Express payment only, call 311 (out of town 1-877-311-4974) 24 hrs a day or online at www.theparkingstore.winnipeg.ca. Credit card transactions received after business hours will be processed the next business day.
- 3. MAIL PAYMENT in return envelope provided. Make cheque or money order payable to the CITY OF WINNIPEG. Please write your ticket number on your cheque or money order to ensure proper credit. Payment will be considered received on date of delivery from Canada Post. Do not send cash in
- 4. For additional payment methods see our website at www.theparkingstore.winnipeg.ca, or call 311 within Winnipeg or 1-877-311-4974 if out of town for payment locations and options. Payments will be considered received when processed at our office. Allow at least 24 hours for pick-up of payment. Cheque or Money Order Only. Please do not deposit cash.

### POST DATED CHEQUES NOT ACCEPTED.

A DISHONOURED CHEQUE INVALIDATES PAYMENT AND A SURCHARGE WILL BE ADDED TO THE FINE.

If you wish to have the ticket reviewed, please fill out the request for review form at www.theparkingstore.winnipeg.ca or visit our office at 495 Portage Avenue. Please note that requests for review are limited to determining if there is an error on the face of the ticket and can not take individual circumstances into account. If you disagree with the result of the review and/or wish to dispute this matter you must first attend the Winnipeg Parking Authority at 495 Portage Avenue to have your ticket verified and stamped before attending Provincial Court at 373 Broadway.

Photos will be available next business day after issuance of the ticket.

The Justices are not compelled to consider the early payment option. If you wish to plead "NOT GUILTY" to the charge, the registered owner is required to appear before a Justice at the Provincial Court, 373 Broadway, Winnipeg, Manitoba, R3C 4S4 between the hours of 8:30am and 4:30pm on any working day which falls within 30 days of the date the violation occurred to schedule a hearing date. Court costs may be assessed against you.

Court # (204) 945-3156 Mon.-Fri. 8.30am-4:30pm

# WARNING

"Failure to pay the fine, respond to early payment options, or dispose of the Offence(s) before a Justice will result in enforcement of payment in the Court of Queen's Bench, and/or, seizure, impoundment, and denial of license registration of the vehicle described in the original Summons, or a denial of driver license renewal."

Winnipeg Parking Authority 495 Portage Avenue Winnipeg, MB R3B 2E4 parking@winnipeg.ca www.theparkingstore.winnipeg.ca Office Hours

M-F 8:30 am - 6:00 pm Sat 10:00 am - 5:00 pm Closed on long weekends

Rev. Nov 14, 2013

FROM / EXPÉDITEUR

Le magasin et les bur

The

2E4

# WINNIPEG PARKING AUTHORITY 2E, **495 PORTAGE AVENUE** R3B MB WINNIPEG

#### MODES DE PAIEMENT ANTICIPÉ

Le montant des amendes figurant sur la présente citation à comparaître est un montant réduit. Le tableau ci-dessous indique le montant maximal des amendes payées 15 jours après l'infraction.

(Le montant à payer figure sur votre contravention.)

AMENDES RÉDUITES POUR INFRACTION AU STATIONNEMENT	150 \$	100 \$	50 \$	35 \$	30 \$
Si le paiement n'est pas effectué dans les 15 premiers jours (jours fériés et fins de semaine inclus), l'amende maximale est exigée.	300 \$	200 \$	100 \$	70 \$	60 \$

#### MODES DE PAIEMENT VOLONTAIRE

L'expéditeur ou l'expéditrice est responsable de voir à ce que le paiement anticipé nous parvienne avant la fin du délai de 15 jours. Les paiements reçus après les heures d'ouverture seront traités le jour d'ouverture suivant. Veuillez vous donner suffisamment de temps pour payer votre contravention à temps. Si vous ne payez pas dans les temps, vous devrez payer le montant total de l'amende.

- EN PERSONNE Visitez notre site Web à www.theparkingstore.winnipeg.ca ou composez le 311 depuis Winnipeg ou le 1-877-311-4974 depuis l'extérieur de la ville pour connaître les heures de bureau.
- 2. PAR CARTE DE CRÉDIT Seules les cartes Visa, MasterCard et American Express sont acceptées; par téléphone, au 311 (ou au 1-877-311-4974 depuis l'extérieur de la ville), 24 heures sur 24 ou en ligne à www.theparkingstore.winnipeg.ca. Les transactions effectuées par carte de crédit et reçues après les heures d'ouverture seront traitées le jour d'ouverture suivant.
- 3. PAR LA POSTE Dans l'enveloppe-réponse fournie à cet effet. Libellez le chèque ou le mandat à l'ordre de la VILLE DE WINNIPEG. Veuillez inscrire votre numéro de contravention sur le chèque ou le mandat afin que le paiement vous soit crédité. Les paiements sont réputés reçus le jour de leur livraison par Postes Canada. N'envoyez pas d'espèces par la poste.
- 4. Visitez notre site Web à www.theparkingstore.winnipeg.ca ou composez le 311 si vous êtes à Winnipeg ou le 1-877-311-4974 si vous êtes à l'extérieur de la ville pour obtenir des renseignements sur les lieux et les autres possibilités de paiement. Les paiements sont réputés reçus une fois qu'ils ont été traités à nos bureaux. Il faut prévoir une période d'au moins 24 heures avant le ramassage du paiement. Chèque ou mandat seulement. Prière de ne pas payer en espèces.

# LES CHÈQUES POSTDATÉS NE SONT PAS ACCEPTÉS.

UN CHÈQUE REFUSÉ ANNULE LE PAIEMENT, CE QUI ENTRAÎNE UNE MAJORATION DE L'AMENDE.

Pour faire réviser votre contravention, veuillez remplir le formulaire de demande de révision disponible à www.theparkingstore.winnipeg.ca ou vous présenter à nos bureaux, 495, avenue Portage. Veuillez noter que les demandes de révision ne peuvent servir qu'à déterminer s'il y a une erreur au recto de la contravention et ne peuvent prendre en compte les circonstances individuelles. Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de la révision ou si vous désirez contester l'affaire, vous devez d'abord vous rendre à la Direction du stationnement de Winnipeg au 495 de l'avenue Portage afin d'y faire vérifier et estampiller votre contravention avant de vous présenter à la Cour provinciale, 373, Broadway.

Les photos seront disponibles le jour ouvrable qui suit la délivrance du billet.

Les juges ne sont pas tenus de prendre en compte les paiements anticipés. Le ou la propriétaire inscrit ou inscrite qui souhaite plaider NON COUPABLE doit paraître devant un juge de la Cour provinciale, 373, Broadway, Winnipeg (Manitoba) R3C 4S4, entre 8 h 30 et 16 h 30, n'importe quel jour ouvrable, dans les 30 jours qui suivent l'infraction, afin de fixer une date d'audition. Des frais de justice peuvent vous être imposés. Tribunal – 204-945-3156, du lun. au ven., de 8 h 30 à 16 h 30

# AVERTISSEMENT

« Le défaut de payer l'amende, de se prévaloir des possibilités de paiement anticipé ou de présenter le cas devant un juge se traduira par une injonction d'effectuer le paiement décrétée par la Cour du Banc de la Reine et, s'il y a lieu, la saisie et la mise en fourrière du véhicule indiqué dans la citation à comparaître originale et le refus de l'immatriculer ou de renouveler le permis de conduire. »

#### Direction du stationnement de Winnipeg 495, avenue Portage

Winnipeg (Manitoba) R3B 2E4 parking@winnipeg.ca www.theparkingstore.winnipeg.ca Heures d'oueverture
LUN-VEN 8 h 30 à 18 heures
SAM 10 à 17 heures
fermé le long week-end

Rév. le 14 nov. 2013

